



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Vigilance cas humains de grippe aviaire

Question écrite n° 17472

### Texte de la question

Mme Caroline Fiat appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur le fait qu'entre le 1er janvier 2023 et le 1er avril 2024, l'OMS a enregistré 889 cas humains de grippe aviaire dans 23 pays, qui ont provoqué 463 décès, soit un taux de létalité chez l'homme de 52 %. La propagation croissante du virus de la grippe aviaire est une « énorme inquiétude », selon le docteur Jeremy Farrar, directeur scientifique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), jeudi 18 avril 2024. La liste des espèces touchées s'allonge, car si depuis 2020, le nombre de foyers concernés est important chez les oiseaux sauvages et domestiques, le rang des mammifères touchés est en constante augmentation partout à travers le monde, les bovins étant la dernière espèce atteinte. On observe ainsi des contaminations inédites depuis environ un mois puisque l'infection s'étend dans les élevages de vaches laitières aux États-Unis d'Amérique. Un nouveau lignage serait ainsi apparu, qui montrerait deux caractères inquiétants : une contagiosité extrême, chez les oiseaux sauvages et domestiques et une capacité à franchir les barrières d'espèces, infectant de nombreux mammifères. La crainte serait que ce nouveau lignage développe la capacité à infecter les humains et, ultime étape critique, qu'il parvienne à se transmettre d'un humain à un autre. Autre préoccupation, le virus a été retrouvé en concentration élevée dans le lait. Tous les experts s'accordent sur le fait que pour limiter le risque de passage à l'humain, la vigilance s'impose, tant chez les animaux sauvages que domestiques. Ainsi, elle lui demande si le Gouvernement reste vigilant quant à l'évolution de la situation et si celui-ci est en contact constant avec les organismes sanitaires nationaux et internationaux. Elle souhaite également savoir quelle est la politique de la vaccination des élevages et l'état des stocks concernant la vaccination humaine.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Caroline Fiat](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (6<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17472

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** [Santé et prévention](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 avril 2024](#), page 3390

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)